

# Système de garantie des dépôts



Fiche d'information sur la protection des dépôts

## Informations générales sur la protection des dépôts

La protection des dépôts effectués auprès de Privatbanka, a.s. sont assurée par:	Le Fonds de Protection des Dépôts obligatoire de Slovaquie (Fond ochrany vkladov)
Plafond de la protection	100.000 euro par déposant et par établissement de crédit <sup>(1)</sup>
Si vous avez plusieurs dépôts dans le même établissement de crédit:	Tous vos dépôts dans le même établissement de crédit sont additionnés et le totale est plafonné à 100.000 EUR <sup>(1)</sup>
Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes:	Le plafond de 100.000 EUR s'applique à chaque déposant séparément <sup>(2)</sup>
Délai de remboursement en cas de défaillance de l'établissement de crédit:	20 jours ouvrables <sup>(3)</sup>
Monnaie du remboursement	Euro (EUR)
Correspondant:	<b>Fond ochrany vkladov,</b> Kapitulská 12, 812 47 Bratislava 1 Eslovaquia  tel.: (+421 2) 5443 5444, 5443 2570 fax: (+421 2) 5443 4335 e-mail: fov@fovsr.sk
Pour en savoir plus :	<a href="http://www.fovsr.sk">http://www.fovsr.sk</a>
Accusé de réception par le déposant <sup>(4)</sup>	Le client confirme la réception de ce document par son signature sur le document d'ouverture d'un compte qui fait explicitement référence à ce document.

### Informations complémentaires

#### (1) Limite générale de la protection

Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont remboursés par un système de garantie des dépôts. Le remboursement est plafonné à 100.000 EUR par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les dépôts auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le niveau de garantie. Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à 90.000 EUR et un compte courant dont le solde s'élève à 20.000 EUR, son remboursement sera limité à 100.000 EUR.

A certaines conditions, les dépôts suivants sont garantis au-delà de 100.000 EUR :

Il s'agit des dépôts (i) résultant de transactions immobilières relatives à des biens privés d'habitation, (ii) des dépôts qui sont liés à des événements particuliers de la vie d'un déposant et qui remplissent certains objectifs sociaux et (iii) des dépôts qui résultent du paiement de prestations d'assurance ou d'indemnités accordées aux victimes d'infractions pénales ou d'erreurs judiciaires.

Pour en savoir plus : <http://www.fovsr.sk>

## **(2) Limite de protection des comptes joints**

En cas de comptes joints, le plafond de 100.000 EUR s'applique à chaque déposant. Les dépôts détenus sur un compte joint sont remboursés selon les parts revenant aux personnes ayant droit sur ces avoirs.

À défaut de dispositions particulières, le compte est réparti de façon égale entre les ayants droit. Cependant, les dépôts sur un compte sur lequel deux personnes au moins ont des droits en leur qualité de membre d'une association, d'un groupement, ou d'une indivision non dotés de la personnalité juridique, sont, pour le calcul du plafond de 100.000 EUR, regroupés et traités comme s'ils étaient effectués par un déposant unique, à moins que les membres puissent exercer individuellement des droits sur les avoirs en compte et que l'identité de chacun d'eux puisse être établie.

## **(3) Remboursement**

Le système de garantie des dépôts compétent est le Fonds de garantie pour les services financiers

Site web : <http://www.fovsr.sk>

Il remboursera vos dépôts jusqu'à 100.000 EUR dans un délai maximal de 20 jours ouvrables, qui sera progressivement ramené à un délai de 7 jours ouvrables au plus tard en 2024.

Tant que ce délai ne sera pas ramené à 7 jours ouvrables maximum, le Fonds de garantie veillera à ce que les déposants aient accès à un montant suffisant de leurs dépôts assurés pour couvrir le coût de la vie dans un délai de cinq jours ouvrables suivant une demande. Pour en savoir plus : <http://www.fovsr.sk>

Si vous n'avez pas été remboursé(e) dans ces délais, veuillez prendre contact avec le système de garantie des dépôts, car le délai de présentation d'une demande de remboursement peut être limité. Pour en savoir plus : <http://www.fovsr.sk>

## **(4) Accusé de réception**

Il n'est pas accusé réception à l'occasion de l'envoi annuel de la fiche d'information.

## **Autres informations importantes**

En général, tous les déposants, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, sont couverts par le système de garantie des dépôts. Les exceptions applicables à certains types de dépôts ou de déposants sont indiquées sur le site internet du système de garantie des dépôts compétent. Votre établissement de crédit vous indiquera aussi sur demande si certains dépôts sont éligibles ou non. Si un dépôt est éligible, l'établissement de crédit le confirmera également sur vos extraits de compte.

General Terms and Conditions of Privatbanka, a.s. for Term Deposits (Targetaccount) via the Raisin Internet Platform / Conditions Générales de Privatbanka, a.s. relatives aux Comptes à Terme (Targetaccount) via la Plate-forme Internet Raisin



**1. General Information about Privatbanka, a.s.**

Name: Privatbanka, a.s., hereinafter called "Privatbanka" for the purpose of these General Terms and Conditions ("GTC").

Seat and registered office: Einsteinova 25, 851 01 Bratislava, Slovakia.

Bank Identifier Code (BIC): BSLOS22

Privatbanka is a credit institution holding a universal banking license issued by the National Bank of Slovakia ("NBS") for the carrying out of banking activities in Slovakia and, under European Union law, to carry on the activity of taking deposits in the Republic of France.

Supervision over the activity of Privatbanka, as a credit institution carrying out banking activities; and as a payment services provider in accordance with the Credit Institutions Act and the Act on Payment Services which is effective in Slovakia, is exercised by the NBS.

Privatbanka processes and stores any personal data with due care and in accordance with the legal and regulatory requirements.

The deposits in Privatbanka are guaranteed by the mandatory Deposit Protection Fund (Fond ochrany vkladov or "FOV"), up to the maximum amount of € 100,000 per depositor per bank (license). Compensation for deposits in foreign currencies is paid out in euro. For more information, see Bank Deposit Guarantee under 9.7.

More information about Privatbanka is available on the website of Privatbanka at: <https://www.privatbanka.sk/en>

**1. Informations générales sur Privatbanka, a.s.**

Nom : Privatbanka, a.s., ci-après dénommée « Privatbanka » aux fins des présentes Conditions générales (« CG »).

Siège social : Einsteinova 25, 851 01 Bratislava, Slovaquie.

Code d'identification de la banque (BIC) : BSLOS22

Privatbanka est un établissement de crédit détenant une licence bancaire universelle émise par la Banque Nationale de Slovaquie (« BNS ») afin de mener des activités bancaires en Slovaquie et, en vertu de la législation de l'Union européenne, de recevoir des dépôts dans le République de France.

La BNS est responsable de la supervision de l'activité de Privatbanka, en qualité d'établissement de crédit menant des activités bancaires et prestataire de services de paiement conformément à la Loi sur les Établissements de Crédit et la Loi sur les Services de Paiement en vigueur en Slovaquie.

Privatbanka traite et stocke toutes données à caractère personnel de manière diligente et conformément aux exigences légales et réglementaires.

Les dépôts effectués auprès de Privatbanka sont garantis par le Fonds de Protection des Dépôts obligatoire (Fond ochrany vkladov ou « FOV »), jusqu'à un montant maximum de 100 000 EUR par déposant et par banque (licence). La rémunération des dépôts effectués en devises étrangères est libellée en euros. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre relatif à la Garantie des dépôts bancaires, au titre 9.7.

De plus amples informations concernant Privatbanka sont disponibles sur le site web de Privatbanka à l'adresse : <https://www.privatbanka.sk/en>

Other parties with whom the Client has relationships with regard to these GTC, are:

**Raisin GmbH (hereinafter "Raisin")** is a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) with registered office in Berlin, registered with the commercial register of the local court in Berlin-Charlottenburg under HRB 146726 B.

Seat and registered office:

Immanuelkirchstraße 14A, 10405 Berlin,  
Germany

Tel.: +33 1 85 65 36 94

E-Mail: [service@raisin.fr](mailto:service@raisin.fr)

The company Raisin operates the Raisin Internet Platform ("Internet Platform"), where savings products (for example term deposits) of selected banks in the European Economic Area ("Providers") are offered. Raisin enables Clients to enter into independent contracts with the respective Providers by way of naming various providers on the Internet Platform. In addition, Raisin provides the Client with tools and information to manage those savings products.

**Raisin Bank AG**, a financial institution licensed in Germany, with office at

Niederuau 61-63, 60325  
Frankfurt am Main, Germany  
Tel. +49 (69) 75 6098 0

E-mail [info@raisin.bank](mailto:info@raisin.bank)

BIC: MHBDFEFFFF

and is registered as a legal entity at the register of Frankfurt am Main under Bank - Code: 503 302 00.

Raisin Bank AG with registered office at Niederuau 61-63, 60325 Frankfurt am Main, Germany, [info@raisin.bank](mailto:info@raisin.bank), Telephone: +49 (69) 75 6098 0, is a credit institution that is supervised by the German Financial Services and Markets Authority (BaFin). It offers Customers the possibility of using internet banking tools through the Raisin Platform to open a "Raisin-Account" (i.e. Predefined Account, as defined hereunder), perform bank transfers and to send and receive related Documents.

Eu égard aux présentes CG, le Client entretient des relations avec les autres parties suivantes :

**Raisin GmbH (ci-après dénommée « Raisin »)** est une société à responsabilité limitée allemande (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) sise à Berlin, immatriculée au registre du commerce du tribunal local de Berlin-Charlottenburg sous le numéro d'extrait du registre 146726 B.

Siège social :

Immanuelkirchstraße 14A, 10405  
Berlin, Allemagne

Tél. : +33 1 85 65 36 94

E-Mail : [service@raisin.fr](mailto:service@raisin.fr)

La société Raisin gère la Plate-forme Internet Raisin (« Plate-forme Internet »), où les produits d'épargne (par exemple des comptes à terme) de banques sélectionnées dans l'Espace Economique Européen (« Prestataires ) sont proposés. Raisin permet à ses Clients de conclure des contrats indépendants avec les Prestataires respectifs en désignant divers prestataires sur la Plate-forme Internet. En outre, Raisin fournit des outils et des informations au Client pour gérer lesdits produits d'épargne.

**Raisin Bank**, un établissement financier agréé en Allemagne, dont le siège est situé à

Niederuau 61-63, 60325  
Frankfurt am Main, Allemagne  
Tel. +49 (69) 75 6098 0

E-mail [info@raisin.bank](mailto:info@raisin.bank)

BIC: MHBDFEFFFF

et est enregistrée en tant que personne morale au registre de Francfort-sur-le-Main sous le nom de Bank - Code : 503 302 00.

Raisin Bank AG, dont le siège social est situé à Niederuau 61-63, 60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, [info@raisin.bank](mailto:info@raisin.bank), Téléphone : +49 (69) 75 6098 0, est un établissement de crédit qui est supervisé par l'autorité allemande des services et marchés financiers (BaFin). Elle offre à ses clients la possibilité d'utiliser des outils bancaires sur Internet par le biais de la plateforme Raisin pour ouvrir un "Raisin-Account" (c'est-à-dire un compte prédéfini, tel que défini ci-dessous), effectuer des virements bancaires et envoyer et recevoir des documents connexes.

Slovakian law and the relevant EU Regulations shall apply to the contractual relationship established between Privatbanka and the Client. In order to enable Clients to make an informed decision for concluding a Term Deposit Contract, Privatbanka shall provide them in advance with the present GTC, the details of the specific Term Deposit Product, including maturity, interest rate, currency, minimum and maximum amount, conditions and interest in case of early termination, and applicable taxation, by announcing them on the website at: [www.raisin.fr](http://www.raisin.fr) in a format suitable for safekeeping. The conditions of Privatbanka and all relevant information and documents will be provided in writing in the English language. For the convenience of Clients, they will also be provided in the French language. In case of discrepancy or dispute, the English language version will prevail.

## 2. Definitions

For the purpose of the present GTC, the Application for a Term Deposit, the Contract and all appendices thereto, the terms listed below shall have the following meanings:

**Application** means an online application for closing a Contract, which is filled out by the Client, submitted through the Raisin Internet Platform. After approval by PRIVATBANKA the Application becomes the Contract;

**Business Day** means any day in which PRIVATBANKA is open for business. For payment transactions related to transferring funds to/from other payment service providers, Saturdays and Sundays (unless they are declared business days), the Belgian bank holidays in the Flemish Region and the official holidays in Belgium shall not be considered as Business Days;

**Beneficial Owner (BO)** means the natural person(s) who ultimately owns or controls the Term Deposit and/or the natural person on whose behalf a transaction or activity is being conducted;

**Client** means an individual with permanent residence status in France, citizen of one of the states of the EEA who is a registered user of the

La loi slovaque et les réglementations pertinentes de l'UE s'appliquent à la relation contractuelle conclue entre Privatbanka et le Client. Afin de permettre aux Clients de prendre une décision avisée quant à la conclusion d'un Contrat à Terme, Privatbanka doit mettre à leur disposition à l'avance les présentes CG, ainsi que les informations relatives au Produit de Compte à Terme spécifique, y compris la maturité, le taux d'intérêt, la devise, les montants minimum et maximum, les conditions et les intérêts en cas de résiliation anticipée et la fiscalité applicable. Toutes ces informations se trouvent sur le site web : [www.raisin.fr](http://www.raisin.fr) dans un format susceptible d'être sauvegardé. Les conditions de Privatbanka et toutes les informations et documents pertinents seront fournis par écrit en langue anglaise. Pour le confort des Clients, ils seront également fournis en langue français. En cas de divergence ou de litige, la version en langue anglaise prévaudra.

## 2. Définitions

Aux fins des présentes CG, une Demande de Compte à terme, le Contrat et toutes les annexes audit contrat, les termes énumérés ci-dessous ont la signification suivante:

**Demande** désigne une demande en ligne en vue de conclure un Contrat, qui est remplie par le Client et soumise via la Plate-forme Internet Raisin. Après validation par PRIVATBANKA, la Demande devient le Contrat ;

**Jour Ouvrable** désigne tout jour pendant lequel PRIVATBANKA est ouverte. Pour les opérations de paiement relatives à des transferts de fonds vers/depuis d'autres prestataires de services de paiement, les samedis et dimanches (à moins qu'ils ne soient déclarés ouvrables), les jours fériés en région flamande et les jours fériés légaux en Belgique ne sont pas considérés comme des Jours Ouvrables ;

**Bénéficiaire Effectif (BE)** désigne la/les personne(s) physique(s) qui possède/nt ou contrôle/nt de manière effective le Compte à Terme et/ou la personne physique pour le compte de laquelle une opération ou une activité est menée ;

**Client** désigne une personne possédant le statut de résident permanent en France, citoyen de l'un des États de l'EEE qui est un utilisateur enregistré

de la

Internet Platform, eligible for opening of a Term Deposit(s) with a Provider(s) via Raisin Eligibility criteria for becoming a Client and opening a Term Deposit with PRIVATBANKA are further defined in Clause 4.1;

**Confirmation of Application** means an electronic confirmation of the Client's Application, containing identifying data of the Client as well as the selected Product, which results from the Client's submission of the Application;

**Declarations of the Application** means the declarations that the Client makes before submitting the Application electronically;

**Interest Rate** means the annual nominal rate of interest payments to the Client (before tax). The annual nominal interest rate on a Term Deposit is the rate defined in the Confirmation of Application and will be the applicable rate if the principal has been credited to the Raisin Account within 10 Business Days after the Client has received confirmation that the Contract has become valid (observe Clause 4.3.4.);

**Maturity Date** means the date on which the Term Deposit is due; the principal is fixed against the agreed Interest Rate until and including the Maturity Date;

**Maximum Volume** means the maximum volume of funds in Euro that the Client may deposit with PRIVATBANKA;

**Maximum Principal** means the maximum amount in Euro allowed to be transferred per Term Deposit, which is € 100,000;

**Minimum Principal** means the minimum amount in Euro required per Term Deposit, which is € 5,000;

**Order** is any written instruction by the Client, regardless of its type (application/request/consent /confirmation or another form of declaration of intention submitted in writing), to PRIVATBANKA through the Raisin Internet Platform relating to the managing of the Term Deposit with PRIVATBANKA, or to disposal of the funds on it;

**Personal Data** means any information relating to an individual by which that individual can be identified;

**Politically Exposed Person (PEP)** means a natural person who is or has been entrusted with prominent public function(s) and

Plate-forme Internet, admissible à l'ouverture d'un/de Compte(s) à Terme auprès d'un/de Prestataire(s) selon les critères d'Admissibilité de Raisin à remplir pour devenir client et ouvrir un Compte à Terme auprès de PRIVATBANKA qui sont plus amplement décrits à la Clause 4.1 ;

**Confirmation de Demande** désigne une confirmation électronique de la Demande du Client, contenant ses données d'identification ainsi que le Produit sélectionné, qui fait suite à la Demande soumise par le Client ;

**Déclarations relatives à la Demande** désigne les déclarations que le Client effectue avant de soumettre la Demande par voie électronique ;

**Taux d'intérêt** désigne le taux nominal annuel de paiement d'intérêts au Client (avant impôts). Le taux d'intérêt nominal annuel sur un Compte à Terme est le taux défini dans la Confirmation de Demande et sera le taux applicable si le capital a été crédité sur Compte Raisin dans les 10 Jours Ouvrables suivant réception de la confirmation par le Client que le Contrat a pris effet (voir Clause 4.3.4.);

**Date de Maturité** désigne la date à laquelle le Compte à Terme est dû ; le capital est fixé par rapport au Taux d'intérêt convenu jusqu'à la Date de Maturité incluse ;

**Volume Maximum** désigne le volume maximum de fonds libellés en euros que le Client peut déposer chez PRIVATBANKA ;

**Montant Maximum** désigne le montant maximum libellé en euros qui peut être transféré par Compte à Terme, qui s'élève à 100 000 EUR ;

**Montant Minimum** désigne le montant minimum libellé en EUR exigé par Compte à Terme, qui s'élève à 5 000 EUR;

**Ordre** désigne toute instruction écrite de la part du Client, peu importe son type (demande/requête/consentement/confirmation ou autre forme de déclaration d'intention soumise par écrit), à PRIVATBANKA via la Plate-forme Internet Raisin eu égard à la gestion du Compte à Terme chez PRIVATBANKA ou à la disposition des fonds qui s'y trouvent ;

**Donnée à caractère personnel** désigne toute information concernant une personne et par laquelle celle-ci peut être identifiée ;

**Personne Politiquement Exposée (PPE)** désigne une personne physique qui s'est vu confier de hautes fonctions publiques, ainsi que les membres de sa

immediate family members, or persons known to be close associates, of such person;

**Raisin Account** means the Client's account with Raisin Bank which will be used as the reference account between the Client's house bank and the Term Deposit for any incoming/outgoing transfers of funds;

**Raisin Internet Platform** or the **Internet Platform** means the system accessible through the Internet at: [www.raisin.fr](http://www.raisin.fr) The Internet Platform provides the opportunity for the offering of savings products by partner banks, and for the exchange of information and documents for the conclusion of Term Deposit Contracts cross-border with Clients. The services provided and the respective conditions for Clients are subject to the Raisin Terms and Conditions. The services provided by Raisin Bank and the respective conditions for Clients are subject to Raisin Bank's "General Terms and Conditions and Special Conditions for Raisin Product"

**Statement** means a document issued by PRIVATBANKA to the Client which reflects the payment transactions and indicates the opening and closing balances of the Term Deposit as at the date of the Statement's issuance;

**Term Deposit** means a deposit with agreed maturity within the meaning of the glossary of the Guideline of the European Central Bank of 1 August 2007 (ECB/2007/9), which PRIVATBANKA, based on a Contract, accepted in connection with the Client's Raisin Account;

**Term Deposit Contract** or the **Contract** means a contract concluded between the Client and PRIVATBANKA, including but not limited to these GTC, the Confirmation of Application and the Declarations of the Application, based on which the PRIVATBANKA opens and maintains the Term Deposit for the Client;

**Term Deposit Product** or the **Product** means a specific term deposit product offered by PRIVATBANKA on the Internet Platform with basic terms and conditions as announced on the Internet Platform;

**Term** means the number of months or years until the deposit becomes due;

**Withholding Tax** means the applicable tax on the accrued gross interest that has to be withheld by PRIVATBANKA before transferring the funds back to the Client's Raisin Account at

famille proche, ou des personnes connues comme de

proches associés de ladite personne ;

**Compte Raisin** désigne le compte Client chez Raisin Bank qui sera utilisé comme compte de référence entre la banque habituelle du Client et le Compte à Terme pour tous transferts de fonds entrants/sortants ;

**Plate-forme Internet Raisin** ou la **Plate-forme Internet** désigne le système accessible par Internet sur : [www.raisin.fr](http://www.raisin.fr). La Plate-forme Internet permet de proposer des produits d'épargne de banques partenaires et d'échanger des informations et des documents en vue de conclure des Contrats à Terme transfrontaliers avec les Clients. Les services fournis et les conditions respectives proposées aux Clients sont soumis aux Conditions Générales de Raisin. Les services fournis par Raisin Bank et les conditions respectives à destination des Clients sont soumis aux

« Conditions Générales et spéciales relatives au Produit Raisin »

**Relevé** désigne un document émis par PRIVATBANKA à destination du Client qui présente les opérations de paiement et indique les soldes d'ouverture et de clôture du Compte à Terme à la date d'émission du Relevé ;

**Compte à Terme** désigne un dépôt doté d'une maturité convenue au sens du glossaire de l'Orientation de la Banque centrale européenne du 1er août 2007 (BCE/2007/9), que PRIVATBANKA, en vertu d'un Contrat, accepté en lien avec le Compte Raisin du Client ;

**Contrat à terme** ou le **Contrat** désigne un contrat conclu entre le Client et PRIVATBANKA, notamment les présentes CG, la Confirmation de Demande et les Déclarations relatives à la Demande, sur la base desquels PRIVATBANKA ouvre et se charge de la tenue du Compte à Terme pour le Client ;

**Produit de Compte à Terme** ou le **Produit** désigne un produit spécifique de Compte à Terme proposé par PRIVATBANKA sur la Plate-forme Internet selon des conditions générales de base annoncées sur la Plate-forme Internet ;

**Echéance** désigne le nombre de mois ou années à l'issue desquels le dépôt doit être remboursé ;

**Retenue à la source** désigne l'impôt applicable aux intérêts bruts courus qui doit être déduit par PRIVATBANKA avant de transférer les fonds sur le

Compte Raisin du Client chez Raisin Bank, tel que



Raisin Bank, as defined further in Clause 4.7;

### 3. Scope

- 3.1. These GTC and the Contract govern the relations between Privatbanka and the Client with respect to the Term Deposit(s) accepted concurrently by Privatbanka after application by the Client via the Raisin Internet Platform.
- 3.2. PRIVATBANKA has the right to expand or limit the scope of the Products, of which it will provide advance information to the Clients.
- 3.3. PRIVATBANKA has the right to change the terms and conditions for receiving and executing the Clients' Orders based on changes in legislation, for security reasons, due to improvements in the Internet Platform or other business reasons. PRIVATBANKA shall inform the Clients of such changes pursuant to these GTC with a notice period of one month.
- 3.4. These GTC, the concluded Contract and the Orders of the Client for disposal of the Term Deposit, shall bind PRIVATBANKA and the Client until termination of the Contract or until final settlement of the relations between them.
- 3.5. These GTC shall apply to Clients whose Term Deposits at PRIVATBANKA were opened via the Internet Platform.
- 3.6. **The Client's submission of the Application certifies that he has read the provisions of these GTC and provisions of the Application/Contract in full, understands them, agrees to all and undertakes to comply with the same.**

### 4. Becoming a client and opening Term Deposit(s)

#### 4.1. Conditions for becoming a client

- 4.1.1. To become a Client, a person must be an individual with permanent residence status in France, of legal age (no less than 18 years old), citizen of one of the states of the EEA and sufficient legal capacity, having the right to enter into a contract under the legislation of the country of residence.

défini ci-après à la Clause 4.7 ;

### 3. Portée

- 3.1. Les présentes Conditions Générales et le Contrat régissent les relations entre Privatbanka et le Client eu égard au(x) Compte(s) à Terme accepté(s) par Privatbanka suite à la demande émise par le Client via la Plate-forme Internet Raisin.
- 3.2. PRIVATBANKA est en droit d'étendre ou de limiter la portée des Produits, sur lesquels elle fournira des informations préalables aux Clients.
- 3.3. PRIVATBANKA est en droit de modifier les conditions générales relatives à la réception et à l'exécution des Ordres des Clients sur la base d'amendements législatifs, pour des raisons de sécurité, d'améliorations apportées à la Plate-forme Internet ou pour d'autres raisons commerciales. PRIVATBANKA informera les Clients desdits changements en vertu des présentes CG moyennant un préavis d'un mois.
- 3.4. Les présentes CG, le Contrat conclu et les Ordres du Client aux fins de la disposition du Compte à Terme sont contraignants à l'égard de PRIVATBANKA et du Client jusqu'à la résiliation du Contrat ou jusqu'au règlement définitif des relations entre eux.
- 3.5. Les présentes CG s'appliquent aux Clients dont les Comptes à Terme chez PRIVATBANKA ont été ouverts via la Plate-forme Internet.
- 3.6. **L'émission d'une Demande par le Client atteste qu'il a lu les dispositions des présentes CG ainsi que les clauses de la Demande/du Contrat en totalité, qu'il les comprend, les accepte et s'engage à les respecter.**

### 4. Devenir Client et ouvrir un/des Compte(s) à Terme

#### 4.1. Conditions pour devenir un client

- 4.1.1. Pour devenir Client, une personne doit être dotée du statut de résident permanent en France, être majeure (pas moins de 18 ans), citoyenne de l'un des États de l'EEE et disposer de la capacité juridique suffisante, avoir le droit de conclure un contrat en vertu de la législation du pays de résidence.

- i. US citizens, Green Card holders and PEPs are not allowed to participate from the product offer;
- ii. the Client must be the beneficial

- i. les ressortissants des États-Unis, les titulaires de la carte verte et les PPE ne sont pas autorisés à bénéficier de l'offre de produits ;
- ii. le Client doit être le bénéficiaire réel

owner of the Term Deposit. Opening a Term Deposit by a proxy, or in favor of a third person other than the Client, is not allowed.

- iii. The Client may not, nor any of his family members or associates, hold equity in the Provider or fulfill any function at the Provider as data administrator.

4.1.2. For the opening of a such term deposit, it is required to register as a Raisin customer on the Internet Platform and to open a transaction account at Raisin Bank. The transaction account (the "Raisin -Account") is necessary for the deposits to be credited on the Bank's deposit account.

4.1.3. The Client has the right to deposit money in one or more of the Products offered by Privatbanka through the Internet Platform. The Maximum Volume is € 100.000

4.1.4. By submitting the Application, the Client certifies that:

- i. the Client's activities are and will be lawful, and the same are not and will not be related to laundering of proceeds derived from criminal/unlawful activities;
- ii. will ensure that the source of funds paid in/credited to the Client's Raisin Account is lawful;
- iii. the data submitted to Raisin and/or PRIVATBANKA is authentic and complete.

#### 4.2. Documents required for becoming a Client

4.2.1. A Deposit will be accepted within five business days, after the following has been received by PRIVATBANKA:

- i. a confirmation by Raisin Bank that the Client has successfully opened a Raisin Account;
- ii. an Application submitted by the Client, completed with the data and information as required by PRIVATBANKA, as well as the Product selected by the Client. The Application is submitted electronically;

du Compte à Terme ; Il est interdit d'ouvrir un Compte à Terme par procuration, ou en faveur d'un tiers autre que le client.

- iii. Ni le Client ni aucun membre de sa famille ou de ses associés ne peut détenir des parts dans le Prestataire ou remplir une quelconque fonction auprès du Prestataire en qualité d'administrateur de données.

4.1.2. Pour l'ouverture dudit Compte à Terme, il est nécessaire de s'inscrire en tant que client Raisin sur la Plate-forme Internet et d'ouvrir un compte courant chez Raisin Bank. Le compte courant (le « Compte-Raisin ») est nécessaire pour les dépôts à créditer sur le compte à terme de la Banque.

4.1.3. Le Client est en droit de déposer des fonds sur un ou plusieurs des Produits proposés par Privatbanka via la Plate-forme Internet. Le Volume Maximum s'élève à 100 000 EUR

4.1.4. En soumettant la Demande, le Client atteste que :

- i. Ses activités sont et seront légales et n'ont ou n'auront aucun lien avec le blanchiment de fonds provenant d'activités criminelles/illégales ;
- ii. il s'assurera que la source des fonds versés/credités sur le Compte Raisin du Client est légale ;
- iii. les données soumises à Raisin et/ou PRIVATBANKA sont authentiques et complètes.

#### 4.2. Documents nécessaires pour devenir Client

4.2.1. Un Dépôt sera accepté dans un délai de cinq jours ouvrables après réception des documents suivants par PRIVATBANKA :

- i. une confirmation par Raisin Bank que le Client a ouvert un Compte Raisin ;
- ii. une Demande soumise par le Client, contenant les données et informations exigées par PRIVATBANKA, ainsi que le Produit sélectionné par le Client. La Demande est soumise par voie électronique ;

iii. An online confirmation of the

iii. Une confirmation en ligne de la « Fiche

- |  |  |
|--|--|
| <p>“Information Sheet about deposit guarantee” by the Client during the online application process;</p> <p>iv. a copy of the identification form(s) used for identification of the Client by Raisin Bank for applications through <a href="http://www.raisin.fr">www.raisin.fr</a></p> <p>v. Individual Customer Due Diligence report of KTB;</p> <p>vi. The account opening form;</p> <p>vii. a copy of passport or personal ID</p> <p>viii. a copy of a proof of address.</p> <p>4.2.2.PRIVATBANKA reserves the right to request additional documents and/or information from the Client in case of discrepancies or inaccuracies, or in accordance with the implementation of certain regulations.</p> <p>4.2.3.By submitting the Application, the Client makes an express statement to PRIVATBANKA for the conclusion of a Contract, under the conditions of the Product(s) elected by him effective at the date of the Application, and in accordance with the GTC of PRIVATBANKA.</p> <p>4.2.4.PRIVATBANKA has full discretion regarding the request for concluding the Contract and accepting the Client and the Term Deposit. PRIVATBANKA shall not be obliged to justify its decision in case of refusal to conclude a Contract.</p> <p><b>4.3.Conclusion of a Contract</b></p> <p>4.3.1. Upon accepting the Application, PRIVATBANKA will be ready to accept the Term Deposit in the name of the Client. PRIVATBANKA will generate a unique identifier to identify the transfer of the principal to the Term Deposit.</p> <p>4.3.2.Immediately after the identifier is generated, PRIVATBANKA will forward this identifier to Raisin Bank for the purpose of transferring the principal (that the Client has indicated in his Application) from his Raisin Account to the Term Deposit.</p> <p>4.3.3. When PRIVATBANKA receives the Application, PRIVATBANKA will draw up the confirmation that the Contract has become valid, setting forth the specific terms of the</p> | <p>d'information sur la garantie de dépôt » par le Client lors de la procédure de demande en ligne ;</p> <p>iv. une copie de(s) formulaire(s) d'identification utilisé(s) pour identifier le Client par Raisin Bank pour les demandes effectuées via <a href="http://www.raisin.fr">www.raisin.fr</a></p> <p>v. Rapport de diligence raisonnable établi par KTB concernant la personne ;</p> <p>vi. Le formulaire d'ouverture de compte ;</p> <p>vii. une copie du passeport ou de la carte d'identité personnelle</p> <p>viii. une copie d'un justificatif de domicile.</p> <p>4.2.2. PRIVATBANKA se réserve le droit de demander des documents et/ou des informations supplémentaires au Client en cas de divergences ou d'inexactitudes, ou conformément à l'application de certaines réglementations.</p> <p>4.2.3. En soumettant la Demande, le Client effectue une déclaration expresse à PRIVATBANKA en vue de la conclusion d'un Contrat, en vertu des conditions du/es Produit(s) qu'il a choisi(s) applicables à compter de la date de la Demande et conformément aux CG de PRIVATBANKA.</p> <p>4.2.4. PRIVATBANKA traite la demande de conclusion du Contrat et accepte le Client et le Compte à Terme à son entière discrétion. PRIVATBANKA n'est pas tenue de justifier sa décision en cas de refus de conclure un Contrat.</p> <p><b>4.3. Conclusion d'un Contrat</b></p> <p>4.3.1. En acceptant la Demande, PRIVATBANKA sera prête à accepter le Compte à Terme au nom du Client. PRIVATBANKA générera un identifiant unique pour identifier le transfert du capital sur le Dépôt à Terme.</p> <p>4.3.2. Dès la génération de l'identifiant, PRIVATBANKA le transmettra à Raisin Bank aux fins du transfert du capital (que le Client a indiqué dans sa Demande) de son Compte Raisin vers son Compte à Terme.</p> <p>4.3.3. Dès que PRIVATBANKA recevra la Demande, elle établira la confirmation attestant que le Contrat a pris effet, en énonçant les conditions spécifiques du Produit choisi par le Client. Dans un délai de deux</p> |
|--|--|

Product selected by the Client. Within two Business Days following receipt of the principal, PRIVATBANKA will send the Client the confirmation of the Contract in electronic format through Raisin.

4.3.4. PRIVATBANKA will accept the Term Deposit of the Client no later than the Business Day on which the principal has been credited to PRIVATBANKA's account. On this day, the Term Deposit shall become effective, i.e. its Term starts and it starts accruing interest. PRIVATBANKA shall not be liable for non-execution or delayed execution of the transfer from the Raisin Account to PRIVATBANKA. In case the principal has not been credited to the Raisin Account within 10 Business Days after the Client has received confirmation that the Contract has become valid, PRIVATBANKA has the right to deem the Contract null and void.

4.3.5. The Client will be entitled, upon explicit request, to receive the concluded Contract also in paper form.

#### **4.4. Withdrawal from the Contract**

4.4.1. Within 14 days from the date of the conclusion of the Contract the Client is entitled, without compensation and without giving any reason, to withdraw from the Contract by sending an electronic notification to PRIVATBANKA. The Client may send this notification to Raisin, who will forward it promptly to PRIVATBANKA – a notification received by Raisin is deemed as received by PRIVATBANKA.

4.4.2. Upon exercising the right of the Client to withdraw from the Contract, PRIVATBANKA shall return the principal by transferring it to the Client's Raisin Account directly after receiving the original withdrawal notification. In this case no interest will be payable and the Contract will be deemed terminated as of the date of returning the principal.

#### **4.5. Prolongation**

4.5.1. Before the deadline and within a reasonable period (between the twenty-eighth and the fifth day before deadline), the customer may in any case decide to extend the term and roll over the deposit account for a new period. The customer will be informed in due course

Jours Ouvrables suivant la réception du capital, PRIVATBANKA enverra une confirmation du Contrat en format électronique au Client via Raisin.

4.3.4. PRIVATBANKA acceptera le Compte à Terme du Client au plus tard le Jour Ouvrable où le capital a été crédité sur le compte PRIVATBANKA. À cette date, le Compte à Terme prendra effet, ce qui signifie que son Échéance commencera à courir et qu'il commencera à accumuler des intérêts. PRIVATBANKA dégage toute responsabilité en cas de non-exécution ou de retard d'exécution du transfert du Compte Raisin vers PRIVATBANKA. Si le capital n'a pas été crédité sur le Compte Raisin dans les 10 Jours Ouvrables suivant réception de la confirmation par le Client que le Contrat a pris effet, PRIVATBANKA est en droit de considérer le Contrat nul et non avvenu.

4.3.5. Le Client sera autorisé, sur demande explicite, à recevoir le Contrat conclu également en format papier.

#### **4.4. Droit de rétractation**

4.4.1. Dans un délai de 14 jours à compter de la date de conclusion du Contrat, le Client est en droit, sans dédommagement et sans en donner le motif, de renoncer au Contrat en envoyant une notification électronique à PRIVATBANKA. Le Client peut envoyer ladite notification à Raisin, qui la transmettra à PRIVATBANKA dans les plus brefs délais. Une notification reçue par Raisin est considérée reçue par PRIVATBANKA.

4.4.2. Lorsque le Client exerce son droit de rétractation, PRIVATBANKA doit restituer le capital en le transférant sur le Compte Raisin du Client directement après avoir reçu l'original de la notification de rétractation. Dans ce cas, aucun intérêt ne sera dû et le Contrat sera réputé résilié à compter de la date de restitution du capital.

#### **4.5. Prorogation**

4.5.1. Avant la date limite et dans un délai raisonnable (entre vingt-huit et cinq jours avant la date limite), le client peut décider d'allonger la durée et de reconduire le compte à terme pour une nouvelle période. Le client sera informé en temps voulu de la procédure et de ses droits à cet égard.

about the procedure and about his rights in this respect.

#### **4.6.Keeping of the Term Deposit**

4.6.1.The Client acknowledges that no option will be provided for cash depositing or withdrawal of money to/from the Term Deposit via the Internet Platform or at the offices of PRIVATBANKA and all transactions in connection with the Term Deposit will only be performed through bank transfers from/to the Raisin Account of the Client.

4.6.2.Disposal of the Term Deposit at the Maturity Date may only be actualized by the Client, following the procedure established in these GTC. No requests or Orders will be accepted from third parties other than the Client.

4.6.3.In case an Order or request received by PRIVATBANKA is unclear, incomplete or inaccurate, PRIVATBANKA will be entitled to refuse its execution.

4.6.4.The Client will have the right to cancel an already sent Order only after the consent of PRIVATBANKA, and might be subject to the possibility for the execution of the transaction to be terminated.

4.6.5.PRIVATBANKA does not accept and does not execute liens on the Term Deposit funds, unless a written consent by PRIVATBANKA is provided beforehand.

4.6.6.All transfers to/from the Raisin Account will be done in Euro.

#### **4.7.Interests, fees and commissions**

4.7.1. The services of PRIVATBANKA relating to Products offered through the Internet Platform, are free of charge.

4.7.2. For all Term Deposits subject to these GTC, interest will start accruing the first Business Day following the date when the principal has been credited to PRIVATBANKA's account and will continue until and including the Maturity Date. PRIVATBANKA applies the convention for interest calculation of: actual days per year/365.

#### **4.6. Tenue du Compte à Terme**

4.6.1. Le Client accepte qu'aucune option ne sera fournie pour déposer des liquidités sur le Compte à Terme ou les retirer dudit Dépôt via la Plate-forme Internet ou auprès des bureaux de PRIVATBANKA et que toutes les opérations en lien avec le Compte à Terme seront uniquement effectuées par l'intermédiaire de transferts bancaires depuis/vers le Compte Raisin du Client.

4.6.2. La mise à disposition du Compte à Terme à la Date de Maturité peut uniquement être activée par le Client, en suivant la procédure établie dans les présentes CG. Aucune demande ou aucun Ordre ne sera accepté(e) de la part de tiers autres que le Client.

4.6.3. Si l'Ordre ou la demande reçu(e) par PRIVATBANKA est imprécis(e), incomplet/ète ou inexact(e), PRIVATBANKA sera autorisée à refuser son exécution.

4.6.4. Le Client sera en droit d'annuler un Ordre déjà envoyé uniquement après avoir obtenu le consentement de PRIVATBANKA, et il est néanmoins possible que l'opération qu'il souhaitait annuler soit exécutée.

4.6.5. PRIVATBANKA n'accepte pas et n'exécute pas de charges sur les fonds des Comptes à Terme, à moins qu'un consentement écrit soit fourni au préalable par PRIVATBANKA.

4.6.6. Tous les transferts de/vers le Compte Raisin seront effectués en euros.

#### **4.7. Intérêts, frais et commissions**

4.7.1. Les services de PRIVATBANKA relatifs aux Produits proposés via la Plate-forme Internet sont gratuits.

4.7.2. Pour tous les Comptes à terme soumis aux présentes CG, les intérêts commenceront à courir le premier Jour Ouvrable suivant la date à laquelle le capital a été crédité sur le compte PRIVATBANKA et continueront de courir jusqu'à la Date de Maturité incluse. PRIVATBANKA applique la convention suivante pour calculer les intérêts : nombre de jours par an/365.

4.7.3. PRIVATBANKA will pay the interest due on any Term Deposit at the end of the Term on the first Business Day following its Maturity Date

4.7.3. PRIVATBANKA versera les intérêts dus sur tout Compte à Terme à l'Echéance dudit Dépôt le premier Jour Ouvrable suivant sa Date de Maturité,



after withholding any income tax due. When the maturity of a Term Deposit falls on a non-Business Day, Privatbanka will make the payment on the first following Business Day.

#### **4.8. Tax on interest income**

- 4.8.1. The Withholding Tax payable by foreign individuals on interest income under the current Slovakian legislation amounts to 19%. Privatbanka undertakes to withhold the interest-associated tax and actualize the payment to the local authorities.
- 4.8.2. In the scope of Clause 4.8.1 above, Clients taxable in France can benefit from the agreement between Slovakia and France for the Avoidance of Double Taxation and of Tax Evasion with respect to Taxes on Income and on Capital and reduce the withheld interest income tax payable in Slovakia to 0%.
- 4.8.3. For reducing the Interest Income tax payable in Slovakia to 0%, it is necessary to provide PRIVATBANKA at least 10 Business Days, before the Maturity Date with a certificate of residence ("COR") issued by the French authority, as applicable for the purpose of tax relief of the Client, which attests the Client is fiscal resident of the Republic of France.
- 4.8.4. The COR mentioned under Clause 4.8.3 shall be provided per Client, for his name only. It is not necessary to provide this document for every Term Deposit separately.
- 4.8.5. The Client acknowledges that in case the withheld tax is not reduced in accordance with the procedure outlined under Clauses 4.8.2 through 4.8.3, the only possible way for a tax refund will be to refer to the local tax authorities in Slovakia.
- 4.8.6. By submitting the Application for opening of a Term Deposit with PRIVATBANKA, the Client confirms that he is fully aware of the tax regulations applicable to him. The Client undertakes to immediately inform PRIVATBANKA of any changes in his tax status and to provide documentary proof of such changes.

après déduction de tout impôt à payer. Lorsque la Date de Maturité d'un Compte à Terme tombe un Jour non-Ouvrable, Privatbanka effectuera le paiement le premier Jour Ouvrable suivant.

#### **4.8. Impôt sur les revenus d'intérêts**

- 4.8.1. La Retenue d'Impôt à payer par les ressortissants étrangers sur les revenus d'intérêts s'élève à 19 % en vertu de la législation slovaque en vigueur. Privatbanka s'engage à retirer l'impôt relatif aux intérêts et à effectuer le paiement aux autorités locales.
- 4.8.2. Dans le cadre de la Clause 4.8.1 ci-dessus, les Clients imposables en France peuvent bénéficier de la convention entre la Slovaquie et France relative à la double imposition et à la lutte contre la fraude fiscale concernant les impôts sur le revenu et le capital et réduire l'impôt sur les revenus d'intérêts dus en Slovaquie à 0 %.
- 4.8.3. Pour réduire l'impôt sur les revenus d'intérêts à payer en Slovaquie à 0 %, il est nécessaire de fournir à PRIVATBANKA, au moins 10 Jours Ouvrables avant la Date de Maturité, un certificat de résidence (« CR ») délivré par les autorités français, tel qu'applicable aux fins de l'allègement fiscal en faveur du Client, qui atteste que le Client est résident fiscal du République de France.
- 4.8.4. Le CR mentionné à la Clause 4.8.3 doit être fourni par le Client et doit uniquement être à son nom. Il n'est pas nécessaire de fournir un document distinct pour chaque Compte à Terme.
- 4.8.5. Le Client reconnaît que si la retenue d'impôt n'est pas réduite conformément à la procédure énoncée en vertu des Clauses 4.8.2 à 4.8.3, la seule manière d'obtenir un remboursement d'impôt sera de s'adresser aux autorités fiscales locales en Slovaquie.
- 4.8.6. En soumettant la Demande d'ouverture d'un Compte à Terme chez PRIVATBANKA, le Client confirme qu'il a pleinement connaissance des réglementations fiscales qui s'appliquent à lui. Le Client s'engage à immédiatement informer PRIVATBANKA de tout changement dans son statut fiscal et de fournir des preuves écrites desdits changements.

**4.9. Termination of the Contract and possibility for early termination**

4.9.1. The Contract shall terminate on the Maturity Date.

**4.9. Résiliation du Contrat et possibilité de résiliation anticipée**

4.9.1. Le Contrat prendra fin à la Date de Maturité.

- 4.9.2. For early termination of the Term Deposit after the end of the 14-day withdrawal term; the Client shall send a written paper request, via Raisin.
- 4.9.3. The customer has a right of early termination with regard to the deposit contract. The early termination may only be exercised with regard to the total amount, i.e. a partial termination is excluded. In case of an early termination the customer does not have a right to payment of interest by the bank, irrespective of the reason for which the customer terminated.
- 4.9.4. In the event of termination on the Maturity Date, PRIVATBANKA shall return the funds of the Term Deposit (principal and accrued interest) to the Client's Raisin Account on the first following Business Day, after withholding any tax due.
- 4.9.5. PRIVATBANKA may, at its own discretion, unilaterally terminate the Contract for security reasons or in case of false identity of the Client, or in case of violation of applicable legal and regulatory requirements.
- 4.9.6. Upon the customer's death, the term deposit account will be automatically terminated on the day the customer's death is communicated to the bank by Raisin or Raisin Bank. In such case of automatic termination, pro rata interest shall be paid for the period between account opening and termination. The deposit amount including accrued interest shall be transferred to the deceased customer's Raisin Account within reasonable time.
- 4.9.2. Pour procéder à une résiliation anticipée après la fin du délai de rétractation de 14 jours, le Client doit envoyer une demande écrite en format papier via la Raisin.
- 4.9.3. Le client dispose d'un droit de résiliation anticipée à l'égard du contrat de dépôt. La résiliation anticipée peut uniquement être exercée pour le montant total et toute résiliation partielle est donc exclue. En cas de résiliation anticipée, le client n'est pas en droit de percevoir un versement d'intérêts de la part de la banque, indépendamment du motif de la résiliation du client.
- 4.9.4. En cas de résiliation à la Date de Maturité, PRIVATBANKA doit restituer les fonds du Compte à Terme (capital et intérêts courus) sur le Compte Raisin du Client le premier Jour Ouvrable suivant, après déduction de tout impôt à payer.
- 4.9.5. PRIVATBANKA peut, à son entière appréciation, résilier le Contrat de manière unilatérale pour des raisons de sécurité ou en cas de fausse identité du Client, ou encore en cas de violation d'exigences légales et réglementaires applicables.
- 4.9.6. En cas de décès du client, le compte à terme sera automatiquement résilié à la date où le décès du client est signalé à la banque par Raisin ou Raisin bank. Dans un tel cas de résiliation automatique, les intérêts sont payés au prorata de la période allant de l'ouverture de compte à la résiliation. Le montant du dépôt, intérêts courus inclus, doit être transféré sur le Compte Raisin du client défunt dans un délai raisonnable.

#### 4.10. Inheritance

For any questions that may arise with regards to the disposition with the Term Deposit and accrued interest, the heirs of the Client will be referred to Raisin and Raisin Bank – both parties will jointly handle the settlement. To prove an inheritance claim, the claimant has to present to PRIVATBANKA the original or notarized copy of the inheritance decision, proving the claimant is a rightful heir of the Term Deposit.

#### 5. Reporting

- 5.1. PRIVATBANKA shall prepare and issue a Statement to the Client, for the purpose of accountability and control of the funds kept at

Privatbanka est réglementé par la Banque nationale de Slovaquie

#### 4.10. Succession

Pour toutes questions qui peuvent survenir en lien avec la disposition du Compte à Terme et des intérêts courus, les héritiers du Client seront orientés vers Raisin et Raisin Bank et le règlement sera effectué conjointement pour les deux parties. Pour invoquer un droit successoral, le demandeur doit présenter à PRIVATBANKA l'original ou une copie légalisée par un notaire de la décision de succession, prouvant que le demandeur est l'héritier légal du Compte à Terme.

#### 5. Relevés à établir

- 5.1. PRIVATBANKA doit préparer et fournir un Relevé au Client aux fins de la comptabilité et du contrôle des

fonds déposés chez PRIVATBANKA, et lui fournir  
des

PRIVATBANKA, as well as providing the Client with information on the operations performed with regards to the Term Deposit.

- 5.2. The Client receives confirmation of the Term Deposit in the form of a Statement at the beginning of the Contract.
- 5.3. The Statement shall include all payment transactions, as well as the opening and closing balance of the Term Deposit, at the date of the Statement's issuance.
- 5.4. The Statement shall be provided to the Client in electronic format, free of charge, upon opening of the Term Deposit.
- 5.5. The Statement will be issued in the English language.
  - 5.6. At the request of the Client, PRIVATBANKA may also issue other documents concerning the operations performed on the account, on its balance, or on other information, including for previous periods, upon payment of a reasonable fee.
  - 5.7. The Client undertakes to review the Statement and the other documents issued by PRIVATBANKA, immediately upon their receipt for completeness and accuracy. In case of discrepancies, he is obliged to inform PRIVATBANKA immediately, following the procedure for submission of objections pursuant to Section VI of these GTC.
- 5.8. The Client shall be obliged to notify PRIVATBANKA in case he has not received the Statement and other documents issued by PRIVATBANKA within a period of time normally required for that in accordance with the established method of communication via the Raisin Internet Platform.
- 5.9. In case PRIVATBANKA has not received a written objection within 60 days from the date of performing an operation (debiting/crediting of the Term Deposit), it will be considered that the Client has received and approved the reporting documents. Notifying PRIVATBANKA after this period shall be considered an unreasonable delay on the part of the Client.

informations sur les opérations effectuées concernant le Dépôt à Terme.

- 5.2. Le Client reçoit une confirmation du Compte à Terme sous forme de Relevé au début du Contrat.
- 5.3. Le Relevé inclura toutes les opérations de paiement et indiquer les soldes d'ouverture et de clôture du Compte à Terme à la date d'émission du Relevé
- 5.4. Le Relevé sera fourni au Client en format électronique, gratuitement lors de l'ouverture du Dépôt à Terme.
  - 5.5. Celui-ci sera émis en langue anglaise.
  - 5.6. À la demande du Client, et notamment moyennant paiement de frais raisonnables, PRIVATBANKA peut également émettre d'autres documents concernant les opérations effectuées sur le compte, son solde ou d'autres informations, y compris sur des périodes antérieures,.
  - 5.7. Le Client s'engage à examiner le Relevé et tous autres documents émis par PRIVATBANKA dès leur réception pour vérifier qu'ils sont complets et exacts. En cas de divergences, il est tenu d'en informer PRIVATBANKA immédiatement en suivant la procédure prévue pour soumettre des contestations en vertu de la Clause VI des présentes CG.
- 5.8. Le Client est tenu de prévenir PRIVATBANKA s'il n'a pas reçu le Relevé et les autres documents émis par PRIVATBANKA dans le délai normalement prévu à cet effet et conformément au mode de communication établi via la Plate-forme Internet Raisin.
- 5.9. Si PRIVATBANKA n'a pas reçu de contestation écrite dans les 60 jours suivants la date d'une opération (débit/crédit du Dépôt à Terme), elle considérera que le Client a reçu et approuvé les documents. Une fois ce délai écoulé, toute notification envoyée à PRIVATBANKA par le Client sera irrecevable en raison du retard.

## 6. Claims, dispute resolution and applicable law

6.1. If the Client has a complaint, he or she must inform Raisin Customer Service by e-mail clearly and accurately about his complaints. Raisin will then forward this to the PRIVATBANKA Internal Complaints Service. The Client shall also make a copy of any supporting documents available to him.

6.2. The Raisin Customer Service undertakes to reply to the Client within 5 Business Days, except in cases of force majeure. The final response/advice regarding his complaint will be provided as soon as possible after receipt of the complaint. Additional information may be requested by Raisin Customer Service.

Careful research takes time. The processing of a case can vary from a few days to a maximum of one month, dependent on the complexity. The Client is informed per e-mail by the Raisin Customer Service of the motivated advice of the Internal Complaints Service of PRIVATBANKA.

The Internal Complaints Service of PRIVATBANKA is unauthorized for a dispute:

- concerning the commercial policy of the financial institution
- pending before a court
- for which there is already a judicial verdict.

6.3. For any issues not settled by the Contract and these GTC, the applicable regulations of Slovakian legislation, as well as the European Union Acts shall apply. In case of discrepancy between these GTC and the Declarations of the Application, the Declarations of the Application shall prevail.

6.4. Any disputes arising between the parties relating to the performance or interpretation of the Contract and these GTC, shall be settled by mutual agreement of the parties. If no agreement can be reached, the Client may choose to refer the dispute to the competent French court.

## 7. Communications

## 6. Réclamations, résolution de litiges et droit applicable

6.1. Si le Client souhaite soumettre une réclamation, il ou elle doit en informer le Service Client Raisin par email en fournissant une explication claire et précise. Raisin la transmettra ensuite au Service de Réclamations Interne de PRIVATBANKA. Le Client doit également faire une copie de tous les documents en sa possession pour appuyer sa demande

6.2. Le Service Client Raisin s'engage à répondre au Client dans un délai de 5 Jours Ouvrables, sauf en cas de force majeure. La réponse/l'avis définitif/ve concernant sa réclamation sera fourni(e) dans les plus brefs délais après réception de ladite réclamation. Des informations supplémentaires peuvent être demandées par le Service Client Raisin.

La recherche approfondie nécessite du temps et la durée de traitement d'une demande peut varier de quelques jours à maximum un mois selon la complexité. Le Client est informé par email par le Service Client Raisin de l'avis motivé du Service de Réclamations Interne de PRIVATBANKA.

Le Service de Réclamations Interne de PRIVATBANKA n'est pas compétent pour tout litige :

- relatif à la politique commerciale de l'établissement financier
- en cours devant une juridiction
- pour lequel une décision de justice a déjà été prononcée.

6.3. Pour toutes questions non prévues par le Contrat et les présentes CG, les réglementations applicables de la législation slovaque, ainsi que la législation de l'Union européenne s'appliquent. En cas de divergence entre les présentes CG et les Déclarations relatives à la Demande, ces dernières prévalent.

6.4. Tout litige survenant entre les parties eu égard à l'exécution ou à l'interprétation du Contrat et des présentes CG doit être réglé par un accord commun entre les parties. Si aucun accord ne peut être trouvé, le Client peut choisir de porter le litige devant la juridiction française compétente.

## 7. Communications

7.1. By submitting an Application, the Client agrees that the communication in connection with the conclusion and execution of the Contract with PRIVATBANKA

7.1. En soumettant une Demande, le Client accepte que la communication relative à la conclusion et à l'exécution du Contrat avec PRIVATBANKA s'effectue en langue anglaise, via des notifications

shall be in the English language, through electronic notifications and exchange of documents in electronic format via the Internet Platform. Where expressly specified in the present GTC, the documents shall also be sent in the original paper form. Should the Client request to receive additional documents or notifications in electronic or paper format, PRIVATBANKA can provide him with those upon payment of respective fees.

- 7.2. The documents shall be deemed to be received by the Client as of the date they receive an electronic confirmation.
- 7.3. Any documents and notifications received by PRIVATBANKA after 15:00 CET shall be deemed received on the next Business Day.
- 7.4. PRIVATBANKA reserves the right, in case of technical problems of the Internet Platform, to deliver documents and notifications in paper form, pursuant to Clause 7.2.
- 7.5. All documents and notifications sent to the Client pursuant to these GTC shall be considered duly received by them. PRIVATBANKA shall not be liable to the Client for damages caused in case of non-notification, or delay in receipt of notification.
- 7.6. PRIVATBANKA reserves the right to send documents or notifications in paper form, to the address specified by the Client, if it is required (e.g. cessation of relations with Raisin Bank and/or Raisin, etc.)
- 7.7. In order to fulfil its obligations, PRIVATBANKA is authorized without the Client's consent or without informing the Client or other affected persons about:
  - 7.7.1. ascertaining, obtaining, recording, storing, using or otherwise processing personal data or other confidential information that pertains to the Client and/or other affected persons in the scope and in the way set out in the pertinent legal regulations, and the Personal Data Protection Act;

électroniques et des échanges de documents au format électronique sur la Plate-forme Internet. En cas de mention expresse dans les présentes CG, les documents originaux doivent également être envoyés en format papier. Si le Client souhaite recevoir des documents ou notifications supplémentaires en format électronique ou papier, PRIVATBANKA peut les lui fournir moyennant paiement des frais correspondants.

- 7.2. Les documents sont considéré avoir été reçus par le client à la date de réception d'une confirmation électronique.
- 7.3. Tous documents et notifications reçus par PRIVATBANKA après 15h00 CET sont considérés reçus le jour Ouvrable suivant.
- 7.4. PRIVATBANKA se réserve le droit, en cas de problèmes techniques sur la Plate-forme Internet, de remettre des documents et des notifications en format papier, conformément à la Clause 7.2.
- 7.5. Tous documents et notifications envoyés au Client en vertu des présentes CG sont dûment valablement reçus par le Client. PRIVATBANKA décline toute responsabilité envers le Client pour les préjudices causés en cas de non-notification ou de retard dans la réception des notifications.
- 7.6. PRIVATBANKA se réserve le droit d'envoyer des documents ou des notifications au format papier à l'adresse spécifiée par le Client si cela est nécessaire (par ex. rupture des contrats avec Raisin Bank et/ou Raisin, etc.)
- 7.7. Afin de remplir ses obligations, PRIVATBANKA est autorisée, sans le consentement du Client ou sans en informer le Client ou d'autres personnes concernées, à
  - 7.7.1. vérifier, obtenir, enregistrer, stocker, utiliser ou traiter d'une autre manière des données à caractère personnel ou autres informations confidentielles relatives au Client et/ou d'autres personnes concernées dans le cadre et la manière énoncés dans les réglementations légales pertinentes et la Loi en matière de protection des données à caractère personnel ;



7.7.2. processing personal identification numbers and other data from identification documents;

7.7.2. traiter des numéros d'identification personnels et autres données à partir de documents d'identification ;

7.7.3. giving third persons specified in the Belgian Anti-Money Laundering Act access to and allow them to process personal data and other confidential information that pertain to the Client and/or other affected persons;

7.8. PRIVATBANKA shall make such confidential information available particularly to the ~~NBB~~ NBS for the purposes of performing supervision as well as to other persons and authorities that PRIVATBANKA is obliged or authorized under the law to give access to or provide personal data or other confidential information concerning the Client and other affected persons.

## 8. CHANGES TO THE GTC

In case of changes in the regulatory framework governing these GTC, the affected provisions will change accordingly from the date of entry in force of the regulatory change, unless such change relates to dispositive legal norms.

## 9. ADDITIONAL PROVISIONS

9.1. Upon change of the data used as a basis for the opening of the Raisin Account or concluding the Contract, the Client shall be obliged to immediately notify Raisin and PRIVATBANKA to that effect in writing and to provide them with current/valid documentation. Changes will have effect in relation to PRIVATBANKA only from the moment in which it was notified in writing of their occurrence. These changes will include but are not limited to:

9.1.1. for individuals: about change of the name, surname, address, telephone number or other contact information, initiation and course of insolvency proceedings;

9.1.2. about loss or theft of identity documents of the Client: natural person or other cases when identity documents get into the possession of third parties against the Client's will;

7.7.3. donner l'accès à des tiers énoncés dans la Loi belge de lutte contre le blanchiment de fonds et leur permettre de traiter des données à caractère personnel et autres informations confidentielles relatives au Client et/ou à d'autres personnes concernées ;

7.8. PRIVATBANKA doit en particulier mettre lesdites informations confidentielles à disposition de la ~~BNB~~ et de la BNS à des fins de supervision ainsi qu'à d'autres personnes et autorités auxquelles PRIVATBANKA doit ou peut légalement donner l'accès ou fournir des données à caractère personnel ou d'autres informations confidentielles concernant le Client et d'autres personnes concernées.

## 8. MODIFICATIONS DES CG

En cas de modifications du cadre réglementaire qui régit les présentes CG, les règles concernées seront modifiées en conséquence à la date d'entrée en vigueur de la réglementation amendée, à moins que la modification porte sur des normes dispositives.

## 9. STIPULATIONS SUPPLÉMENTAIRES

9.1. En cas de modifications des données utilisées comme base de l'ouverture du Compte Raisin ou la conclusion du Contrat, le Client est tenu d'en informer immédiatement Raisin et PRIVATBANKA par écrit et de leur fournir des documents actualisés/valables. Les modifications prendront effet à l'égard de PRIVATBANKA uniquement à partir du moment où elles ont été signalées par écrit. Lesdites modifications incluent notamment :

9.1.1. pour les particuliers : modifications du prénom, nom, adresse, numéro de téléphone ou autres coordonnées, début et suivi de procédures d'insolvabilité ;

9.1.2. la perte ou le vol de documents d'identité du Client : personne physique ou autre cas lorsque les documents d'identité se trouvent en possession de tiers contre la volonté du Client ;

9.1.3. about loss or theft of the authentication information or other cases when such information gets into the possession of third parties against the Client's will.

9.1.3. la perte ou le vol d'informations d'authentification ou autres cas lorsque lesdites informations se retrouvent en possession de tiers contre la volonté du Client ;

9.2. PRIVATBANKA shall not be responsible for damages or lost profits due to inaccuracies, errors or delays in the transfer of information and/or documents due to force majeure, technical, communication or other causes beyond the control of PRIVATBANKA, as well as in cases where PRIVATBANKA has acted to fulfill a legal obligation under the existing Belgian law or European Union law. The Client has been informed in advance and accepts the risks associated with the transmission of data in the internet environment, with the possibility of unauthorized access or technical failures in the transmission of data and information over the Internet.

**9.3. Bank secrecy** - Bank secrecy represent all information, facts and circumstances of which PRIVATBANKA came aware in the course of providing services under these GTC. Information representing bank secrecy shall only be disclosed to the Client or to other persons subject to consent by the Client, or under the conditions and procedures established by law. The Client declares that all information pursuant to Article 13 of Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council EU on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data has been communicated to him before the signing of the Contract. This information is constantly available to the Client at Privatbanka web site.

9.4. By submitting the Application for opening a Term Deposit, the Client gives PRIVATBANKA his explicit written consent to provide Raisin Bank and Raisin with data and information constituting bank secrecy or personal data for the purposes of providing the Client with information on the status of his Term Deposit with PRIVATBANKA, or for the purposes of communication between PRIVATBANKA and the Client in his capacity as Client.

**9.5. Measures against Money Laundering** - The Client has been informed that under the current legislation banks implement

9.2. PRIVATBANKA décline toute responsabilité pour tous préjudices ou perte de profit dus à des inexactitudes, erreurs ou retards dans le transfert d'informations et/ou de documents en raison de force majeure, de problèmes techniques, de communication ou autres problèmes en dehors du contrôle de PRIVATBANKA, ainsi que dans les cas où PRIVATBANKA a agi pour remplir une obligation légale en vertu de la loi belge ou de l'Union européenne existantes. Le Client a été informé au préalable et accepte les risques associés à la transmission de données sur Internet, et l'éventualité d'un accès non-autorisé ou de problèmes techniques dans la transmission de données et informations sur Internet.

**9.3. Secret bancaire** - Le secret bancaire porte sur toutes les informations, faits et situations dont PRIVATBANKA prend connaissance dans le cadre de la prestation de services en vertu des présentes CG. Les informations soumises au secret bancaire doivent uniquement être divulguées au Client ou à d'autres personnes à l'égard desquelles le Client a donné son consentement, ou en vertu des conditions et procédures établies par la loi. Le Client déclare que toutes les informations en vertu de l'Article 13 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil de l'UE sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données lui ont été communiquées avant de signer le Contrat. Ces informations sont à disposition du Client à tout moment sur le site web de Privatbanka.

9.4. En soumettant une Demande d'ouverture d'un Compte à Terme, le Client donne son consentement écrit explicite à PRIVATBANKA afin que celle-ci transmette des données et informations soumises au secret bancaire ou des données à caractère personnel à Raisin Bank et Raisin afin de lui fournir des informations sur la situation de son Compte à Terme chez PRIVATBANKA ou à des fins de communication entre PRIVATBANKA et le Client en sa qualité de Client.

**9.5. Mesures de lutte contre le blanchiment de fonds** - Le Client a été informé du fait qu'en vertu de la législation actuelle, les banques instaurent des

measures to prevent the use of the financial system for the purposes of money laundering and agrees to comply with the procedures required by PRIVATBANKA, to provide data and to assist in the implementation of provisions for enforcement of measures against money laundering.

9.6. The Client shall be obliged to exercise due care and use the Raisin account and the Term Deposit in accordance with current legislation, banking requirements, these GTC and the specific Contract concluded with them. The Client should not allow, personally or through third parties, the use of the accounts for fraudulent or illegal operations, jeopardize their security (or that of other Clients' accounts) by attempts for unauthorized access, or perform any actions that could damage the reputation or credibility of PRIVATBANKA.

9.6.1. PRIVATBANKA has the right to make copies of documents submitted/presented by the Client to PRIVATBANKA (including documents submitted for identification or recognition of the Client).

9.6.2. PRIVATBANKA has the right to decline applications without giving any reason(s).

**9.7. Bank Deposit Guarantee** - Deposits in PRIVATBANKA are guaranteed by the mandatory FOV. Pursuant to the Act of the National Council of Slovak Republic No. 118/1996 Coll. on the deposit protection, amended by several other subsequent acts and regulations, full payment is guaranteed for deposits in euro and in foreign currency, together with the interest accrued on them, up to the maximum amount of € 100,000 per depositor per bank (license), regardless of the number of accounts a depositor has with the bank. Compensation for deposits in foreign currencies is paid out in euro.

9.7.1. No guarantee is provided by the FOV for deposits arising out of, or related to transactions or actions constituting 'money laundering'

mesures destinées à empêcher l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de fonds et il accepte de respecter les procédures exigées par PRIVATBANKA, de fournir des données et de concourir à la mise en place de dispositions permettant d'appliquer les mesures de lutte contre le blanchiment de fonds.

9.6. Le Client est tenu de faire preuve de diligence et d'utiliser le compte Raisin et le Compte à Terme conformément à la législation applicable, aux exigences bancaires, aux présentes CG et au Contrat spécifique conclu avec lui. Le Client ne doit pas autoriser, personnellement ou par l'intermédiaire de tiers, l'utilisation des comptes pour des opérations frauduleuses ou illégales, menacer leur sécurité (ou celle d'autres comptes de Clients) en tentant d'y accéder illégalement, ou effectuer un quelconque acte qui pourrait porter préjudice à la réputation ou la crédibilité de PRIVATBANKA.

9.6.1. PRIVATBANKA peut faire des copies des documents soumis/présentés par le Client à PRIVATBANKA (y compris des documents soumis pour identifier ou reconnaître le Client).

9.6.2. PRIVATBANKA est en droit de décliner des demandes sans en expliquer la/les raison/s.

**9.7. Garantie de dépôt bancaire** - Les Dépôts effectués auprès de PRIVATBANKA sont garantis par le FOV obligatoire. Conformément à la Loi n° 118/1996 Coll. du Conseil national de la République slovaque sur la protection des dépôts, amendée par plusieurs autres lois et réglementations successives, le paiement intégral est garanti pour les dépôts en euros et en devises étrangères, de même que les intérêts accrus sur lesdits dépôts, jusqu'au montant maximum de 100 000 EUR par déposant et par banque (licence), indépendamment du nombre de comptes que possède un déposant auprès de la banque. La rémunération des dépôts en devises étrangères est libellée en euros.

9.7.1. Aucune garantie n'est fournie par le FOV pour les dépôts provenant de ou en lien avec des opérations ou actions constituant du « blanchiment de fonds

» au sens de la

within the meaning of the Belgian Law on the Measures against Money Laundering if the offender has been convicted and the sentence is effective.

- 9.7.2. Detailed information about the applicable system for deposit insurance is published on the website of the NBS at <http://www.nbs.sk/en/home> and the FOV at <http://www.fovsr.sk/en/about-the-deposit-protection-fund/>.

Loi belge sur les mesures de lutte contre le blanchiment de fonds si le contrevenant a été condamné et que la décision est exécutoire.

- 9.7.2. Des informations détaillées sur le système applicable concernant l'assurance des dépôts sont disponibles sur le site web de la BNS sur <http://www.nbs.sk/en/home> et le FOV sur <http://www.fovsr.sk/en/about-the-deposit-protection-fund/>.

